



# Agence des Quais

35 rue de la République  
60100 CREIL  
03 60 46 90 35

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION		LOCATION		
PRIX DE COMMERCIALISATION	FORFAIT OU % DU PRIX DE VENTE MAXIMUM	Frais d'Etats de Lieux	3 € / m <sup>2</sup>	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
jusqu'à 49 999€	5 000,00 €		8 € / m <sup>2</sup>	
50 000€ à 99 999€	10,00 %	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	10 € / m <sup>2</sup> en zone tendue	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
100 000 à 119 000€	9,00 %	Frais d'entremise et de négociation, Dossier de demande d'autorisation*	100 €	A la charge du bailleur
120 000 € à 149 999€	8,00 %	Frais supplémentaires pour un logement meublé	100 €	A la charge du bailleur
150 000€ à 179 000€	6,50 %	Parking / Box	100 €	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
180 000 à 299 999€	6,00 %			
à partir de 300 000€	5,00 %	<b>LOCAUX PROFESSIONNELS</b>		
		30% HT du montant du loyer annuel HT	Réparti par moitié sur le bailleur et le preneur	
<b>TERRAINS</b>	10,00 %			
<b>PARKING / BOX</b>	2 000,00 €			
<b>BIENS SPECIAUX</b>	sur devis			
<b>ESTIMATION</b>				
150 € Offert en cas de mise en vente à l'agence ou offre promotionnelle				

Barème valable à compter du 11/01/2024

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial